

Règlement jeu concours

Article 1 : Société organisatrice

L'Association Route des Villes d'Eaux du Massif Central n° de SIRET 41926433800015 dont le siège social est situé au 8 Avenue Anatole France 63130 Royat, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 2014-05-01 08:01:00 au 2014-08-31 24:00:00. L'opération est intitulée : « I love villes d'eaux ».

Cette opération est accessible via l'application Photo Contest de Social Shaker sur la page Facebook de la Route des Villes d'Eaux :

https://www.facebook.com/profile.php?id=201391040417&sk=app_603171703028453

Pour pouvoir accéder au concours, chaque participant doit posséder un compte Facebook ou s'en créer un, le cas échéant.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page Facebook :

"https://www.facebook.com/profile.php?id=201391040417&sk=app_603171703028453" La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Il est ouvert à toute personne membre de Facebook (ou nouvellement membre de Facebook), majeure ou mineure (chaque mineur, en acceptant le règlement, déclare avoir obtenu une autorisation parentale avant son inscription, autorisation qui pourra être exigée par les organisateurs).

2.2 Les photos doivent être prises dans l'une des 18 stations thermales du Massif Central :

- Bourbon-Lancy
- Bourbon-l'Archambault
- La Bourboule
- Châteauneuf-les-Bains
- Châtel-Guyon
- Chaudes-Aigues
- Cransac-les-Thermes
- Evaux-les-Bains
- Le Mont-Dore
- Montrond-les-Bains
- Néris-les-Bains
- Meyras / Neyrac-les-Bains
- Royat-Chamalières
- Saint-Honoré-les-Bains
- Saint-Laurent-les-Bains
- Saint-Nectaire
- Vals-les-Bains
- Vichy

2.3 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Membres du Jury, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.5 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours photo « I love villes d'eaux » porte sur les spécificités culturelles et identitaires des villes d'eaux, notamment :

- l'eau thermale (exploitée à des fins de bien-être et le thermalisme : l'eau jaillissant dans les thermes, les buvettes, les fontaines)
- le patrimoine architectural thermal (l'architecture et les décors des thermes, hôtels, villas, gares, buvettes, casinos, théâtres, kiosques à musique...)
- l'environnement des villes d'eaux (environnement naturel et parcs thermaux).

Article 4 : Modalités de participation

Le jeu sera organisé du 2014-05-01 08:01:00 au 2014-08-31 24:00:00.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

https://www.facebook.com/profile.php?id=201391040417&sk=app_603171703028453

Le participant a 3 possibilités pour accéder à l'application « Concours photo I love villes d'eaux » à l'adresse https://www.facebook.com/profile.php?id=201391040417&sk=app_603171703028453 :

- directement depuis son profil Facebook, en se connectant sur la page Facebook de la Route des Villes d'Eaux,
- depuis le site Internet de la Route des Villes d'Eaux (www.villesdeaux.com), en cliquant sur Participer,
- en scannant le QR Code de l'application depuis son smartphone ou sa tablette tactile.

Le Jeu se déroule comme suit :

- Le participant clique sur « J'aime » sur la page « Concours photo I love villes d'eaux »,
- Le participant clique sur « Participer »,
- Il télécharge sa ou ses photos (jusqu'à 3 visuels par personne),
- Le joueur doit remplir le formulaire d'inscription en mentionnant les informations obligatoires suivantes : Nom, Prénom, Adresse Mail, Téléphone, Lieu de prise de la photo. Il déclare avoir lu et accepté les règles de ce jeu,
- Il clique sur sauvegarder.

Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour parrainer.

Le joueur peut parrainer ses amis.

Chaque participant peut envoyer 1 (une), 2 (deux) ou 3 (trois) photo(s) au maximum, sur toute la durée du concours. Chaque participation peut concerner 1 (une), 2 (deux) ou 3 (trois) ville(s) d'eaux, dans la limite de 3 (trois) photos au total par participant. Ces photos devront être toutes, sans exception, en rapport avec le thème. Chaque votant peut procéder à 5 votes maximum par jour. Les meilleures photos seront sélectionnées par un jury, sans tenir compte des votes sur l'application. La taille de la ou les photo(s) ne doit pas excéder 6 Mo.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.

Avant d'être affichées, les photos sont soumises à modération auprès des organisateurs.

Les meilleures photos seront sélectionnées par plusieurs jurys. Chaque jury sélectionnera les visuels gagnants selon les critères suivants :

- Respect du thème du concours
- Qualité de la prise de vue

Article 5 : Sélection des gagnants

Les photos transmises par les participants sont soumises au vote du jury composé de 19 commissions (une commission par ville d'eaux et une commission Route des Villes d'Eaux). Chacune des 18 commissions est composée d'un ou plusieurs représentant(s) de la station thermale et sélectionnera les 3 meilleures photos de sa station. Chacune de ces 3 photos sélectionnées sera récompensée par un lot offert dans une autre ville d'eaux.

La commission Route des Villes d'Eaux sélectionnera le meilleur cliché de l'ensemble des visuels publiés sur l'application, indépendamment du choix du jury de chacune des 18 stations. Le jury de cette commission sera composé de 5 personnes :

- Jean-François Dubourg, Président de la Route des Villes d'Eaux du Massif Central ;
- Pierre Jal, Directeur Général de la Route des Villes d'Eaux du Massif Central ;
- Loiez Deniel, NTIC de Thermauvergne ;
- Léa Lemoine, Chef de Projets Patrimoine et Numérique de la Route des Villes d'Eaux du Massif Central ;
- Aude Lévis, Directrice Artistique de la Route des Villes d'Eaux du Massif Central.

La composition de ce jury est susceptible d'être modifiée.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Un participant ne peut jouer qu'une seule fois. Le recours par un même participant à des alias en usant d'adresses email et/ou de noms et/ou de prénoms et/ou de pseudo et/ou de mots de passe

différents dans le but de contourner les règles limitant le nombre de participation autorisé pour une même personne est expressément prohibé.

Aucun lot ne peut donner lieu à un échange contre un autre lot, ni à la remise de leur contrevalet en argent, pour quelque que raison que ce soit. Les lots sont nominatifs et non-cessibles.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique ou par téléphone par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 6 : **Publication des résultats**

Les résultats concernant les gagnants seront publiés le 10 septembre 2014 sur le site Internet de la Route des Villes d'Eaux (www.villesdeaux.com). Chaque gagnant sera contacté le 10 septembre par courrier électronique ou par téléphone.

Article 7 : **Dotations**

Le nombre total de lots est de 55. La répartition pour l'attribution des lots est la suivante :

Pour récompenser les meilleurs clichés de Bourbon-Lancy

Lot 1 à Cransac-les-Thermes (Valeur : 112€ TTC)

1 pass découverte pour 2 personnes aux thermes (découverte des soins thermaux ou du spa thermal) - date validité : 25/11/2014

Lot 2 à Cransac-les-Thermes (Valeur : 112€ TTC)

1 pass découverte pour 2 personnes aux thermes (découverte des soins thermaux ou du spa thermal) - date validité : 25/11/2014

Lot 3 à Cransac-les-Thermes (Valeur : 25€ TTC)

1 package patrimoine avec une entrée au Musée pour toute une famille + 1 DVD du musée + 1 livre sur les eaux de Cransac

Pour récompenser les meilleurs clichés de Bourbon-l'Archambault

Lot 1 à Vals-les-Bains (Valeur : 129,29€ TTC)

1 nuit à l'Hôtel Helvie en chambre standard pour 2 pax avec petit-déjeuner - Validité : 31/12/2014

1 livre « Histoire de Vals-les-Bains »

2 entrées à la Maison Champanhet - validité 31/12/2014

Lot 2 à Vals-les-Bains (Valeur : 89€ TTC)

1 coffret cadeau découverte pour 1 personne aux thermes (1 Bain bouillonnant parfumé, 1 douche au jet, 1 enveloppement de limon thermal et 1 accès au Spa thermal) - Validité : 1 an

1 entrée pour 2 personnes à la Maison Champanhet - validité 31/12/2014

Lot 3 à Vals-les-Bains (Valeur : 25,29€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes à la Maison Champanhet - validité 31/12/2014

1 livre « Histoire de Vals-les-Bains »

Pour récompenser les meilleurs clichés de La Bourboule

Lot 1 à Montrond-les-Bains (Valeur : 72€ TTC)

1 soin du corps pour 1 personne avec gommage et enveloppement de boue au centre thermoludique Les Illéades – Validité : 31/12/2014

Lot 2 à Montrond-les-Bains (Valeur : 8€ TTC)

1 topoguide

Lot 3 à Montrond-les-Bains (Valeur : 5€ TTC)

5 cartes postales de Montrond-les-Bains

Pour récompenser les meilleurs clichés de Châteauneuf-les-Bains

Lot 1 à Evaux-les-Bains (Valeur : 65€ TTC)

1 Rituel du corps « Autour du Monde » pour 1 personne au Spa Thermal Evahona (gommage, enveloppement et modelage, accès à l'espace détente 1h) - Date de validité : 01/11/2014

Lot 2 à Evaux-les-Bains (Valeur : 30€ TTC)

1 Aqua Cocoon pour 1 personne au Spa Thermal Evahona (accès sauna, hammam, jacuzzi, 1 séance balnéo) - Date de validité : 01/11/2014

Lot 3 à Evaux-les-Bains (Valeur : 12€ TTC)

1 spa relax pour 1 personne au Spa Thermal Evahona (accès sauna, hammam, jacuzzi – durée 2h) - Date de validité : 01/11/2014

Pour récompenser les meilleurs clichés de Châtel-Guyon

Lot 1 à Royat-Chamalières (Valeur : 146,90€ TTC)

1 Dîner Privilège pour 1 personne au restaurant de l'Hôtel Princesse Flore***** - validité 6 mois

1 instant mieux-être aux thermes de Royat pour 1 personne (douche générale au jet, bain avec douche en immersion, application de boue thermale) - Validité : 8 novembre 2014

1 livre « Balades Gourmandes »

1 livre « Les Itinéraires du Puy-de-Dôme »

Lot 2 à Royat-Chamalières (Valeur : 114,90€ TTC)

1 entrée au centre thermoludique Royatonic (bains, hammams, sauna d'une durée de 2h30) - Validité : 1 an

1 Brunch pour 1 personne au restaurant de l'Hôtel Princesse Flore***** - validité 6 mois

1 livre « Balades Gourmandes »

1 livre « Les Itinéraires du Puy-de-Dôme »

Lot 3 à Royat-Chamalières (Valeur : 88,90€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes au centre thermoludique Royatonic (bains, hammams, sauna d'une durée de 2h30) - Validité : 1 an

1 livre « Balades Gourmandes »

1 livre « Les Itinéraires du Puy-de-Dôme »

Pour récompenser les meilleurs clichés de Chaudes-Aigues

Lot 1 à La Bourboule (Valeur : 132,80€ TTC)

1 nuit pour 2 personnes à l'Hôtel Le Parc des Fées*** en chambre double + petit-déjeuner + 1h au spa de l'Hôtel + peignoirs (en BS) - Validité : 31/10/2014

1 entrée pour 2 personnes au Scénomusée La Toinette et Julien - validité 11/11/2014

Lot 2 à La Bourboule (Valeur : 98€ TTC)

1 rituel Little duo aux Grands Thermes pour 2 personnes (Bassin Bouillonnant, Massage du dos 20 min) - Validité : 1 an après remise lot

1 déjeuner pour 2 personnes à la Brasserie-Cave à Vins Les Secrets d'Epona - Validité : 31/10/2014

Lot 3 à La Bourboule (Valeur : 91€ TTC)

1 forfait découverte pour 1 personne aux Grands thermes (Douche dorsale, Douche pulvérisée, Vaporarium, Bain de détente, Hammam ou bassin bouillonnant) - Validité : 1 an après remise lot

1 kit Sancy composé de : 1 sac à dos + 1 T-shirt + 1 casquette + sac de course

Pour récompenser les meilleurs clichés de Cransac-les-Thermes

Lot 1 à Châteauneuf-les-Bains : (Valeur : 65€ TTC)

1 nuit en chambre d'hôtes pour 2 personnes avec petit-déjeuner - Validité : septembre 2015

Lot 2 à Châteauneuf-les-Bains (Valeur : 39€ TTC)

1 livre « Châteauneuf, Histoire et noms des lieux » de Jean-Pierre Blazin

Lot 3 à Châteauneuf-les-Bains (Valeur : 37€ TTC)

1 forfait ½ journée découverte aux thermes - Validité : septembre 2015

Pour récompenser les meilleurs clichés d'Evaux-les-Bains

Lot 1 à Châtel-Guyon (Valeur : 332€ TTC)

1 week-end découverte de Châtel-Guyon pour 2 personnes avec : 1 nuit en chambre double et petit-déjeuners au Splendid Hôtel*** + 1 matinée découverte du thermalisme pour 2 personnes aux Thermes Henry + 1 Moment Relax au Spa Source d'Equilibre pour 2 personnes avec 1 modelage du monde de 30 minutes et l'accès illimité à l'espace bien-être (sauna, hammam, salle de sport et tisanderie) - Validité jusqu'au 1er novembre 2014

1 livre « Architecture thermique »

Lot 2 à Châtel-Guyon (Valeur : 173€ TTC)

1 nuit + petit déjeuner à l'Hôtel Bellevue*** pour 2 personnes

1 matinée Découverte du Thermalisme aux Thermes Henry (1 bain de boue ou 1 douche de forte pression sous immersion en piscine + 1 aérobain + 1 douche au jet ou 1 douche automatique générale + 1 bain de vapeur) - Validité jusqu'au 1er novembre 2014

1 livre « Architecture thermique »

Lot 3 à Châtel-Guyon (Valeur : 164€ TTC)

1 nuit + petit déjeuner à l'Hôtel Castel Régina** pour 2 personnes

1 matinée Découverte du Thermalisme aux Thermes Henry (1 bain de boue ou 1 douche de forte pression sous immersion en piscine + 1 aérobain + 1 douche au jet ou 1 douche automatique générale + 1 bain de vapeur) - Validité jusqu'au 1er novembre 2014

1 livre « Architecture thermique »

Pour récompenser les meilleurs clichés du Mont-Dore

Lot 1 à Saint-Laurent-les-Bains (Valeur : 59€ TTC)

1 forfait Spa découverte pour 1 personne aux thermes : 4 soins à choisir parmi Bain de kaolin en apesanteur, Ondée thermique hydromassante, Douche au jet pétrissante, Jets de forte pression en piscine, Bain reminéralisant hydromassant) + 1 Accès au Bain de Vapeur Thermale - Validité : 13/11/2014

Lot 2 à Saint-Laurent-les-Bains (Valeur: 59€ TTC)

1 forfait Spa découverte pour 1 personne aux thermes : 4 soins à choisir parmi Bain de kaolin en apesanteur, Ondée thermique hydromassante, Douche au jet pétrissante, Jets de forte pression en piscine, Bain reminéralisant hydromassant) + 1 Accès au Bain de Vapeur Thermale - Validité : 13/11/2014

Lot 3 à Saint-Laurent-les-Bains (Valeur : 59€ TTC)

1 forfait Spa découverte pour 1 personne aux thermes : 4 soins à choisir parmi Bain de kaolin en apesanteur, Ondée thermique hydromassante, Douche au jet pétrissante, Jets de forte pression en piscine, Bain reminéralisant hydromassant) + 1 Accès au Bain de Vapeur Thermale - Validité : 13/11/2014

Pour récompenser les meilleurs clichés de Montrond-les-Bains

Lot 1 à Vichy (Valeur : 386,95€ TTC)

1 escapade santé pour 1 personne aux thermes des Dômes (6 soins sur 2 jours : mobilisation en piscine, 1 application de boue thermique de Vichy, 1 modelage sous affusion d'eau thermique, 1 douche à jets tonifiants, 1 bain avec douche en immersion, 1 accès à l'espace forme et détente) + 2 nuits et petit déjeuner pour 1 personne à l'Hôtel Ibis** - Validité : jusqu'au 29/11/2014

1 ouvrage Vichy, invitation à la promenade

1 montre Vichy Destination

Lot 2 à Vichy (Valeur : 59,95€ TTC)

1 ouvrage « Vichy, invitation à la promenade »

1 montre Vichy Destination

Lot 3 à Vichy (Valeur : 59,95€ TTC)

1 ouvrage « Vichy, invitation à la promenade »

1 montre Vichy Destination

Pour récompenser les meilleurs clichés de Nérès-les-Bains

Lot 1 à Saint-Honoré-les-Bains (Valeur : 59€ TTC)

1 forfait SPA Découverte pour 1 personne aux thermes - Date de validité : 25 octobre 2014

Lot 2 à Saint-Honoré-les-Bains (Valeur : 25€ TTC)

1 livre « Fête des Fleurs » à Saint-Honoré-les-Bains

Lot 3 à Saint-Honoré-les-Bains (Valeur : 8€ TTC)

1 affiche Sempé Saint-Honoré-les-Bains

1 topoguide 36 balades et randonnées en Sud Morvan

Pour récompenser les meilleurs clichés de Meyras / Neyrac-les-Bains

Lot 1 au Mont-Dore (Valeur : 118€ TTC)

1 forfait Spa Découverte pour 2 personnes (1 séance de jets de forte pression en piscine, 1 bain reminéralisant, 1 onnée thermique ; 1 lit hydromassant, 1 bain de vapeur) - Validité : 31/10/2014

Lot 2 au Mont-Dore (Valeur : 8,20€ TTC)

1 entrée aller-retour pour 2 personnes adultes au funiculaire du Capucin - validité 31/10/2014

Lot 3 au Mont-Dore (Valeur : 35€ TTC)

1 kit Sancy composé de : 1 sac à dos + 1 T-shirt + 1 casquette + sac de course

Pour récompenser les meilleurs clichés de Royat-Chamalières

Lot 1 à Saint-Nectaire (Valeur : 109€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes aux Fontaines Pétrifiantes - Validité : 17/11/2014

1 Détente gourmande pour 1 personne au centre de bien-être Thermadore : 1 gommage corps 30 min, 1 modelage corps 30 min, ½ journée au centre Thermadore (piscine, spa) - Validité : mi 2015

2 magnets « Donneuse d'eau »

Lot 2 à Saint-Nectaire (Valeur : 102€ TTC)

1 repas « Menu Auvergnat » au restaurant Les Baladins - Validité : 18/12/2014

1 location de vélos électrique Vulcabike pour 2 personnes – Demi-journée offerte par le casino de Saint-Nectaire - Validité : mi 2015

2 magnets « Donneuse d'eau »

Lot 3 à Saint-Nectaire (Valeur : 54,80€ TTC)

1 kit Sancy composé de : 1 sac à dos + 1 T-shirt + 1 casquette + sac de course

1 entrée pour 2 personnes aux Mystères de Farges - Validité : mi 2015

2 magnets « Donneuse d'eau »

Pour récompenser les meilleurs clichés de Saint-Honoré-les-Bains

Lot 1 à Chaudes-Aigues (Valeur : 100€ TTC)

1 nuit à l'Hôtel Résidence Le Loustal**** pour 1 à 4 personnes + 2 entrées au musée Géothermia – Validité : 31 décembre 2014

Lot 2 à Chaudes-Aigues (Valeur : 42€ TTC)

2 entrées au centre thermoludique Caleden + 2 entrées au musée Géothermia - Validité : 31 décembre 2014

Lot 3 à Chaudes-Aigues (Valeur : 40€ TTC)

2 entrées au centre thermoludique Caleden + 2 entrées au Musée de la Résistance - Validité : 31 décembre 2014

Pour récompenser les meilleurs clichés de Saint-Laurent-les-Bains

Lot 1 à Nérís-les-Bains (Valeur : 39€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes à l'Espace sensoriel du Spa Thermal Les Nériades - Validité : 6 mois après remise lot

1 affiche Belle Epoque, 1 porte-clé, 1 carnet

Lot 2 à Nérís-les-Bains (Valeur : 17€ TTC)

1 affiche Belle Epoque, 1 porte-clés, 1 carnet

Lot 3 à Nérís-les-Bains (Valeur : 17€ TTC)

1 affiche Belle Epoque, 1 porte-clés, 1 carnet

Pour récompenser les meilleurs clichés de Saint-Nectaire

Lot 1 à Meyras Neyrac-les-Bains (Valeur : 82€ TTC)

1 coffret cadeau découverte pour 1 personne (1 bain bouillonnant parfumé, 1 douche au jet, 1 enveloppement de limon thermal, Accès au Spa thermal) - Validité : 1 an

Lot 2 à Meyras Neyrac-les-Bains (Valeur : 10€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes au Château de Ventadour à Meyras – Date de validité : 31/10/2014

Lot 3 à Meyras Neyrac-les-Bains (Valeur : 9€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes à l'écomusée du Moulinage à Chirols – Date de validité : 31/10/2014

Pour récompenser les meilleurs clichés de Vals-les-Bains

Lot 1 à Bourbon-Lancy (Valeur : 236,50€ TTC)

1 escapade Charolaise pour 2 personnes : 2 jours / 1 nuit au Grand Hôtel*** en demi-pension (dîner, petit-déjeuner) + accès au spa thermal CeltÔ - Validité : novembre 2014

1 jeu de cartes Bourgogne

1 topoguide Randos

Lot 2 à Bourbon-Lancy (Valeur : 19,50€ TTC)

1 magnet thermes, 1 magnet enceintes médiévales, 1 porte-clé Beurdin, 1 eau de Cologne « Jardin de France »

Lot 3 à Bourbon-Lancy (Valeur : 15€ TTC)

1 magnet thermes, 1 magnet enceintes médiévales, 1 porte-clé Beurdin, 1 presse-papiers Beurdin

Pour récompenser les meilleurs clichés de Vichy

Lot 1 à Bourbon-l'Archambault (Valeur : 196€ TTC)

1 Week-end Spa Liberté pour 2 personnes avec arrivée le samedi vers 15h, accès en peignoir au spa des thermes de Bourbon-l'Archambault de 16h à 18h (piscine d'eau thermale, jets à forte pression, vaporarium, salle de fitness et salle de repos), un dîner au restaurant de l'Hôtel Moontespan Talleyrand***, 1 nuit en chambre de charme et 1 petit-déjeuner buffet côté jardin (boissons et taxe de séjour non incluses) pour 2 personnes - Validité : 18/10/2014

Lot 2 à Bourbon-l'Archambault (Valeur : 118€ TTC)

1 Spa Découverte pour 2 personnes aux thermes de Bourbon-l'Archambault avec 4 soins à choisir parmi : Bain reminéralisant hydromassant, Bain reminéralisant, Ondée thermale hydromassante, Jets de forte pression en piscine, Bain de vapeur - Validité : 15/11/2014

Lot 3 à Bourbon-l'Archambault (Valeur : 11,60€ TTC)

1 entrée pour 2 personnes à la forteresse - Validité : 11 novembre 2014

Pour récompenser le meilleur cliché des villes d'eaux du Massif central (Valeur : 500€ TTC)

Un séjour bien-être d'une valeur de 500€ dans l'une des 18 villes d'eaux du Massif Central, à choisir parmi une liste pré-établie.

Article 8 : Remise et validité des lots

Tous les gagnants disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la date d'annonce des gagnants pour confirmer l'acceptation du lot. Si au 20 septembre 2014, ces gagnants n'ont pas confirmé leur acceptation, la Route des Villes d'Eaux attribuera le lot non confirmé à un autre participant. Les lots réattribués non-réclamés resteront la propriété de la Route des Villes d'Eaux et de ses partenaires (Offices de Tourisme, Thermes, Centres de bien-être, Sites de visite).

Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai de 20 jours calendaires suite à la confirmation des gagnants, accompagnés de bons d'échange à présenter aux prestataires. Chaque gagnant se chargera de réserver la ou les prestation(s) auprès des prestataires.

Chaque lot possède une date de validité spécifique (se référer à l'article 6 Dotations). Les gagnants devront impérativement respecter cette date de validité pour consommer leur lot, y compris dans le cas où le prestataire refuserait d'étendre cette période de validité gratuitement (le gagnant devra ainsi prendre en charge tout supplément s'il souhaite consommer son lot à une date ultérieure à celle prévue dans le règlement). La Route des Villes d'Eaux du Massif Central ne pourra être tenue responsable en cas d'indisponibilité des gagnants de bénéficier du lot pour des raisons indépendantes de la Route des Villes d'Eaux.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 9 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Route des Villes d'Eaux du Massif Central 8 Avenue Anatole France 63130 Royat

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 10 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « I love villes d'eaux » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à

"https://www.facebook.com/profile.php?id=201391040417&sk=app_603171703028453" et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « I love villes d'eaux » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 11 : Modération des photos

Chaque photo sera soumise à validation avant d'apparaître dans l'application.

Si la photo ne répond pas aux conditions énumérées ci-dessous, la société organisatrice s'autorise le droit de la refuser et de ne pas la prendre en compte dans la désignation des gagnants du Jeu-concours, sans que cette décision ne puisse ouvrir de droit ou d'action, d'aucune sorte, au bénéfice de ou des auteurs des photos concernées.

Les photos ne répondant pas au thème du Jeu-concours, ne seront pas prises en compte.

Les photos devront respecter les Lois et Règlements du droit français.

Le participant devra être l'auteur de la photo qu'il poste dans le cadre du Jeu-Concours.

Les photos et titres associés devront être destinés à tout public et ne devront en aucun cas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Notamment, elles ne devront en aucun cas présenter un caractère raciste ou antisémite, et de manière générale ne pas porter atteinte à l'honneur, à la décence ni à la dignité des personnes physiques ou morales quel qu'elles soient.

L'attention des Participants est particulièrement attirée sur la représentation d'un enfant sur leur photographie qui ne devra pas mettre en scène l'enfant dans une situation susceptible de le dévaloriser ou de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

De même, les photos devront respecter les droits de propriété intellectuelle et ne pas représenter des objets protégés par de tels droits (droit d'auteur, droit des marques, droit des dessins et modèles etc...) ou autres droits (droit à l'image des personnes et des biens).

Les participants garantiront que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Les participants garantiront qu'ils disposent du consentement du ou des représentants légaux de l'enfant physiquement reconnaissable ou identifiable sur leur photo, et le cas échéant qu'ils sont autorisés à utiliser l'image ou tout autre droit de la personnalité, ainsi que tout élément de la vie privée de personnes tierces (en l'espèce de l'enfant concerné), sur leur photo.

Le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la photo (et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir) et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants garantissent la société organisatrice du Jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Article 12 : Autorisations du participant et Garanties

Autorisations du participant : Le gagnant autorise la Société Organisatrice et ses partenaires (Mairies, Offices de Tourisme, Thermes, Centres de bien-être, Sites de visite) à titre gracieux l'utilisation, la reproduction et la représentation de la photo transmise dans le cadre du Jeu-concours dans le monde entier, dans la limite de cinq ans, sur n'importe quel support de communication print et digitaux, y compris auprès de la presse, excepté l'affichage en 4/3. Il autorise en outre la société organisatrice à procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires à sa reproduction. Enfin, le gagnant autorise la société organisatrice à reproduire et/ou faire reproduire la photo gagnante, sur n'importe quel support.

Garanties: Le participant certifie que la photographie postée dans le cadre du concours est originale et déclare en être l'auteur. Le participant déclare également qu'il ne reproduit aucun élément existant appartenant à un tiers sans autorisation. Le participant garantit à la société organisatrice que l'exploitation de la photographie adressée par le participant ne violera aucun droit de tiers tant patrimonial que moral (droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité en particulier le droit à l'image de l'enfant etc...). Le participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quelles qu'en soient les formes, objet et nature formés contre la société organisatrice et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et /ou l'exploitation de sa photographie. Le participant garantit la société organisatrice de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard. Le participant accepte l'ensemble des conditions de reproduction de la photographie stipulées ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre de la société organisatrice du fait de cette publication, cette dernière aurait la faculté d'appeler le participant en garantie.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement sa ou ses photographie(s), et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la photo, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Route des Villes d'Eaux du Massif Central - 8 avenue Anatole France - 63130 Royat.

Article 13 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur.

En acceptant le règlement, le participant autorise la Route des Villes d'Eaux du Massif Central et ses partenaires (Offices de Tourisme, Thermes, Centres de bien-être, Sites de visite) à utiliser ses noms et prénoms, pseudonyme Facebook, pour la communication faite autour du concours, sur tout support, sans que cela ne lui confère une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Route des Villes d'Eaux du Massif Central 8 Avenue Anatole France 63130 Royat

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 14 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Route des Villes d'Eaux du Massif Central 8 Avenue Anatole France 63130 Royat Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée

Article 15 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice située, 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 ST-OUEN CEDEX. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Route des Villes d'Eaux du Massif Central 8 Avenue Anatole France 63130 Royat Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.